RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1989

par Jean FAVIER
Membre de l'Institut
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1990

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1989

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1989

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1989

par Jean FAVIER
Membre de l'Institut
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1990

ISBN 2-86000-193-X

© Archives nationales

1979-1989 : entre ces deux termes, le rôle des Archives a été entièrement renouvelé, tour à tour, par la loi, par une organisation administrative totalement transformée, par un équipement et des méthodes modernisés et par une participation à un niveau sans précédent à l'organisation du bicentenaire de la Révolution française.

1979 : dans les premiers jours de l'année, le monde scientifique prenait connaissance de la loi sur les Archives qui, votée à l'unanimité, changeait radicalement le paysage législatif sur lequel depuis près de deux siècles vivait toute une profession. De la loi du 7 messidor an II, qui avait proclamé le droit à la libre consultation des documents des Archives nationales, au décret du 21 juillet 1936 constituant véritablement la charte des Archives françaises en matière de versements des papiers publics d'État, les Archives étaient régies par des dizaines de textes sans grande cohérence. La loi du 3 janvier 1979, avec ses décrets d'application parus dès le 3 décembre de cette même année, donnait enfin une définition claire et large des archives publiques et privées, et rassemblait en quelques articles toutes les notions essentielles à une bonne gestion des archives, comme l'imprescriptibilité des archives publiques ou le secret professionnel auquel sont tenus les gardiens des papiers publics.

Cette même année 1979, le 25 juin, la direction des Archives de France attirait l'attention des services d'archives sur la célébration, en 1989, du bicentenaire de la Révolution française et les engageait à la préparer dès cette date, considérant que les travaux d'inventaire sont longs à mettre en œuvre. L'année 1989 aura ainsi vu la publication de quelques dizaines d'ouvrages de recherche fondamentale sur la Révolution française, sans oublier les publications pédagogiques sur lesquelles s'est appuyé le travail des services éducatifs grâce auxquels les jeunes ont pu découvrir ce que représente la Révolution dans l'héritage culturel des communes, des départements et des régions.

Dix ans après, la loi sur les archives a prouvé sa parfaite adaptation à l'évolution des structures administratives françaises telles que les lois de décentralisation de 1982 et 1983 les ont profondément transformées. En effet, si les services d'archives des départements sont désormais de la compétence du département, et non plus services extérieurs de l'État, la loi du 3 janvier 1979 est demeurée applicable dans son intégralité par l'ensemble des services d'archives en France. On sait, par exemple, que les minutes des notaires ont alors été définies comme archives publiques. Il est significatif qu'en 1989 les Archives départementales, qui sont chargées de recevoir les minutes ayant plus de 100 ans d'âge, en aient accepté près de 5 000 m.l. dans 78 départements. Ce fait permet de juger de l'application de la loi...

La célébration du bicentenaire de la Révolution française, rencontre privilégiée de tous les Français avec le passé de la Nation, a été pour beaucoup de services d'archives un enjeu. Pour exposer les documents originaux de la Révolution et de la fondation des départements, les responsables des services d'archives ont reçu des moyens comparables à ceux que l'on consacre d'habitude à de grandes expositions. De l'Assemblée nationale à une multitudes de communes de France, nombreux sont les organismes ou collectivités qui ont tenu à exposer leurs documents constitutifs ou fondamentaux. Pour la première fois de l'Histoire, les archives ont été perçues comme des objets d'exposition médiatique. Le présent rapport s'est volontairement attardé sur la part prise par les Archives dans l'ensemble des actions du bicentenaire.

Il fallait sans doute que les Archives de France soient dotées d'une loi dont la clarté et l'efficacité aient valeur d'exemple dans bien des pays étrangers et que l'ensemble des services qui en dépendent soit définitivement dégagé du halo de poussière et d'élitisme dans lequel le XIX[e] siècle s'était complu à l'enfermer, pour qu'en cette année 1989 soit élaboré un projet de réforme des corps de conservation du patrimoine. Le projet de statut des conservateurs du patrimoine a été approuvé pour l'essentiel au cours de l'année. Il implique une très sensible amélioration de carrière pour l'ensemble du corps ainsi que des transformations profondes dans les habitudes de travail ou la façon même de concevoir le métier.

Il est à la fois symbolique mais aussi logique que ce nouveau statut ait été élaboré l'année même, pour reprendre l'expression d'un directeur départemental d'archives, où «l'action culturelle... a permis d'ouvrir un patrimoine exceptionnel, souvent inconnu, aux citoyens... et où les Archives dont l'image de marque était depuis longtemps celle de la recherche... ont été reconnues capables de mener des opérations envers le grand public».

MOYENS

1. BUDGET.

La progression des moyens budgétaires de la direction des Archives de France s'est poursuivie en 1989, atteignant un total de 116 millions F (34,9 millions F en dépenses ordinaires et 81,8 millions F de dépenses en capital), contre 105 millions F en 1987 et 108 millions F en 1988. Le budget voté pour 1990 portera ce total à 134 millions F. Depuis 1988, la gestion du personnel est centralisée au niveau de la direction de l'Administration générale et les seuls crédits de rémunération du personnel inscrits au budget de la direction des Archives de France sont affectés aux vacations. Ils s'élèvent à 0,858 million F en 1989, progressant de 17,05 % par rapport à l'exercice antérieur (0,733 million F en 1988 et 0,977 million F en 1990).

En section de fonctionnement (titres III et IV) les crédits ouverts à la direction des Archives de France sont passés de 33,381 millions F en 1988 à 34,930 millions F en 1989 (+ 3,2 %) et 36,363 millions F pour 1990 (+4,1 %). Les postes de fonctionnement et d'acquisition de matériel des Archives nationales, qui avaient subi une hausse sensible à raison de l'équipement du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, sont passés de 20,703 millions F en 1988 à 21,190 million F en 1989 et 21,991 millions F en 1990. Les crédits de subventions aux sociétés savantes ont progressé de 10,196 millions F en 1988 à 10,696 millions F en 1989 (+ 4,9 %) et à 11,96 % (+ 4,67 %) en 1990 : 120 associations, dont 102 situées hors de Paris, ont ainsi reçu l'aide de la direction des Archives de France en 1989 pour la mise en valeur des archives, essentiellement par des publications ou des expositions.

En section d'investissement (titre V, Archives nationales et titre VI, subventions aux Archives départementales et enveloppe recherche), les moyens de la direction des Archives de France, qui étaient restés stables en 1987 (75 millions F) et 1988 (74,25 millions F) ont été portés à 81,8 millions F en 1989 (+ 10,16 %) et à 98,35 millions F pour 1990. L'enveloppe recherche en section d'investissement (1 million F en 1989 comme en 1988) a été consacrée à la publication d'instruments de recherche. Les Archives nationales ont disposé en 1989 de 21,660 millions F au titre du fonctionnement et de 50,8 millions F au titre de l'équipement.

La progression des travaux de construction du Centre des archives du monde du travail à Roubaix a permis de signer, pour son équipement mobilier, une convention avec l'Union générale des achats publics s'élevant à 15 millions F, et des études de faisabilité ont été conduites pour l'organisation de nouveaux espaces au musée de l'Histoire de France et la construction de l'unité n° 3 du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau.

Mais à l'intérieur de la dotation budgétaire de la direction des Archives de France, ce sont les crédits de subvention d'investissement aux constructions

des Archives départementales qui ont connu la plus forte progression, après deux années de stabilité, en passant de 26,5 millions F, en 1987 et 1988, à 30 millions F en 1989 (+ 13,2%) et à 37 millions F pour 1990 (+ 23,3%).

Parallèlement au concours de l'État, 48 départements ont voté des crédits d'investissement à hauteur de 208,748 millions F en 1989 pour la construction de bâtiments d'archives, ainsi que pour leur gros entretien ou leur aménagement. Deux autres départements ont également voté des travaux ou des études préparatoires dont le montant n'a pas été donné.

L'effort des départements pour le fonctionnement des services d'archives – dépenses de personnel exclues – s'élèverait en 1989 à 75,324 millions F, soit, en moyenne, 0,745 million F par département. Alors que le million de F est dépassé par 23 services, dont 7 au-dessus du double: Seine-Saint-Denis (2,9 millions F), Nord (2,8 millions F), Martinique (2,3 millions F compte tenu du concours de la région: 1,25 million F), Paris (2,253 millions F), Doubs (2,159 millions F), Loire (2,108 millions F), et Vosges (2,06 millions F), la moyenne n'est pas atteinte dans 68 cas et la faiblesse des crédits accordés aux services les moins dotés se révèle en constatant que deux d'entre eux, dont un chef-lieu de région, n'atteignent pas un total de 100 000 F: Saint-Pierre-et-Miquelon (42 000 F) et Somme (87 400 F).

La moyenne des crédits de fonctionnement directement liés aux activités archivistiques (c'est-à-dire hors personnel, entretien et maintenance) serait légèrement supérieure à 0,5 million F par département en 1989. La Loire, avec 1,128 million F, premier département non chef-lieu de région, présente sur ce point un budget cinq fois plus élevé que la Corse-du-Sud (220 000 F) et dix fois plus que celui du Bas-Rhin (139 000 F). La documentation (achats de documents privés intéressant l'histoire locale, abonnements aux revues et acquisitions de livres) entraîne une dépense moyenne de 52 000 F par département. Seuls huit budgets font ressortir une ligne particulière pour les restaurations de documents, ce qui est paradoxal au regard de l'importance de ces opérations pour la conservation. En complément des crédits de publication, beaucoup de départements ont, en 1989, financé l'édition de catalogues et d'ouvrages réalisés par les Archives sur des lignes budgétaires spécialement consacrées au bicentenaire de la Révolution.

Les budgets des services d'archives des communes révèlent, dans leur diversité, des cas individuels significatifs des politiques patrimoniales des municipalités. Les villes de plus de 80 000 habitants dotées de services d'archives ont dépensé en moyenne pour ces derniers 63 824 F en investissement et 133 327 F en fonctionnement; pour les villes de moins de 80 000 habitants, ces moyennes sont respectivement de 72 288 F et de 82 959 F pour les villes de plus de 20 000 habitants, et de 37 639 F et 35 078 F pour les plus petites.

2. PERSONNEL.

Le projet de réforme des corps de conservation du ministère de la Culture a marqué profondément l'année 1989. Dans ses grandes lignes, cette réforme aboutira à la création de l'école nationale du patrimoine, grande école d'application, et au rapprochement des différents corps de conservateurs

relevant du ministère, répartis, à partir du 1er janvier 1990, en deux corps nouveaux: corps des conservateurs, comprenant trois grades, et corps de débouché des conservateurs généraux. Dans le même temps, l'État souhaite que les conservateurs territoriaux disposent de conditions de recrutement, de formation et de carrière les plus proches possibles de celles des conservateurs d'État.

À la fin de 1989, dans l'ensemble des services gérés ou contrôlés par la direction des Archives de France, l'effectif s'élevait à 3 264 agents (2 961 en 1988, + 10,23 %). Les 966 emplois relevant du ministère de la Culture (971 en 1988) se répartissaient entre les Archives nationales : 400 agents (371 en 1988) et les départements : 596 (600 en 1988). Au total, les Archives départementales employaient 1916 agents (1798 en 1988), et les 310 services d'archives communales recensés en 1989 occupaient 948 agents.

Comme en 1988, l'effectif de la direction des Archives de France s'élevait à 38 personnes, dont 21 d'administration centrale, 15 des services extérieurs et 2 contractuels, plus 2 vacataires de la direction de l'Administration générale.

Créé en 1988, le quatrième poste d'inspecteur général a été pourvu au tour extérieur en 1989 et deux nouvelles nominations ont eu lieu à la suite du départ de deux inspecteurs généraux. Trois emplois ont été supprimés, mais le budget de 1989 en a créé vingt, qui ont été affectés au Caran, au Centre des archives d'outre-mer et au Centre des archives du monde du travail.

Six archivistes paléographes de la promotion de 1989 de l'École nationale des chartes ont été affectés aux Archives nationales et cinq dans les Archives départementales. Sur 403 agents des Archives nationales, 315 étaient en poste au centre parisien, 40 au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau, 32 à celui des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, 12 au dépôt central des microfilms à Espeyran et 4 au Centre des archives du monde du travail à Roubaix, qui n'a bénéficié en 1989 que d'une nomination et de la mise à disposition d'un conservateur de l'Inventaire. L'effectif du Caran a été augmenté de 10 agents et la section contemporaine de 2 nominations. Le secrétariat général des Archives nationales a été réduit de 7 agents et le Centre des archives contemporaines de 4 emplois.

La direction des Archives de France a organisé vingt stages pour 271 agents (11 stages pour 173 agents en 1988). Cinq de ces stages ont eu lieu en province, sur l'indexation des versements postérieurs à 1940, les archives des services fonciers et celles de la caisse des dépôts et consignations. Les 271 stagiaires provenaient en grande majorité des Archives départementales (201 personnes dont 45 agents départementaux), contre 62 agents des Archives nationales et 4 des Archives communales.

Grâce à l'accroissement des postes de la fonction publique territoriale (+ 10,49 %), les Archives départementales comptaient 1916 agents contre 1798 en 1988, dont 590 agents du ministère de la Culture et 1 285 agents territoriaux. L'effectif moyen d'un service est ainsi passé de 17,7 à 19,2 agents et celui du personnel départemental de 11,5 à 12,8.

Il n'y aurait donc plus que 13 services départementaux en dessous de 11 agents (6 % de l'effectif total) (contre 18 en 1988) et 36 (contre 44 en 1988) dont l'effectif soit compris entre 11 et 17 agents (26 % du total). 40 % des agents

des Archives départementales travaillent dans les 36 services comprenant de 18 à 30 agents, qui n'étaient que 26 en 1988 pour 32% de l'effectif. Treize services, contre onze en 1988, dépassent le seuil de 30 employés et représentent plus de 27% de l'effectif.

Le personnel territorial des Archives départementales continue d'augmenter en quantité comme en qualité, mais ces augmentations spectaculaires restent inégalement réparties : dans 18 départements, le nombre d'agents de l'État est encore supérieur ou égal à celui du personnel départemental, qui ne comprend, dans 17 départements, que des catégories C et D. À l'inverse, la catégorie B territoriale arrive à égalité avec celle de l'État ou la dépasse dans 43 départements. Il en est de même au niveau de la catégorie A dans 9 départements.

Environ 580 agents des Archives départementales ont, en 1989, suivi des stages de formation pour un total de 3100 jours. Pour seize départements, la direction des Archives de France a été le seul organe de formation. Mais sur 82 départements où la comparaison est possible, les stages de la direction des Archives de France ne représentent que 25% du total de jours de formation.

Les services d'archives des villes de plus de 80000 habitants emploient désormais 8 agents en moyenne, contre 7 en 1988, et la moyenne des villes entre 20 et 80000 habitants se rapproche de 3 agents. Il reste que cette moyenne n'est que d'une ou deux personnes dans les petites villes, où l'on observe une augmentation du nombres d'archivistes bénévoles, ce qui n'est pas sans inquiéter pour la permanence du service public.

3. BÂTIMENTS.

Le rayonnage installé dans l'ensemble des bâtiments relevant de la direction des Archives de France ou placé sous son contrôle s'élevait au total à 2910 kilomètres linéaires au 31 décembre 1989. Il restait 589 kilomètres libres après les versements et les éliminations, soit : 20,25% du total. Les Archives départementales constituent plus de 70% de l'équipement de rayonnage avec 2089 kilomètres linéaires installés, dont 464 kilomètres linéaires étaient libres à la fin de l'exercice, soit : 22,2%. Les cinq sites des Archives nationales, avec 450 kilomètres linéaires installés, forment 15,46% du total. Ils disposent de 50 kilomètres linéaires libres, soit : 11,1%. Quant aux 310 services d'archives communales recensés, ils offrent 12,74% du rayonnage total, avec 371 kilomètres linéaires installés, libre en fin d'exercice à 20,2% (75 kilomètres linéaires).

Au centre parisien des Archives nationales, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales est désormais intégré à la vie de l'ensemble et les chercheurs sont nombreux à en avoir appris le chemin et le maniement, en appréciant l'espace et les facilités de consultation. De nombreux groupes de visiteurs y ont également été reçus en 1989, tant historiens ou chercheurs amateurs qu'archivistes ou responsables de l'organisation de services. Pour remédier aux températures excessives apparues dans la salle de lecture et dans celle des microfilms pendant l'été 1988, la grande verrière de la première salle a été équipée de rideaux télécommandés et la reprise de la ventilation a incontestablement amélioré la situation générale. Dans l'ensemble du quadrilatère, les

travaux ont porté sur la couverture générale des bâtiments par un système de contrôle des accès, la poursuite de l'installation d'éclairage de sécurité dans les dépôts et les sous-sols, la suppression du courant 12 000 volts et la mise en place de postes automatiques de sécurité.

Grâce à la mise en place des crédits permettant l'étude préalable pour la construction de l'unité 3 du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, le choix d'un programmateur a pu faire l'objet d'une consultation. La capacité d'accueil de la salle de lecture du Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence a été portée de 36 à 48 places grâce à un réaménagement interne et à l'achat d'un nouveau mobilier. L'étanchéité des magasins souterrains du dépôt central des microfilms à Espeyran, compromise par la fissuration de la dalle supérieure, a été réalisée par la pose d'une géomembrane étalée progressivement sur le sommet du bâtiment sans mise à nu complète de celui-ci, ce qui aurait risqué d'entraîner des mouvements dans la chape de béton. Complétée par des travaux de drainage, cette opération a été exécutée très rapidement, en trois mois à partir de la conclusion des marchés.

Par convention entre la ville de Roubaix et l'État, signée le 28 mars 1985, trois bâtiments de l'ancienne filature de coton Motte-Bossut ont été affectés au Centre des archives du monde du travail, qui partagera ce château de l'industrie avec un centre international de la communication mis en œuvre par la ville. Les travaux de restructuration ont commencé le 28 mars 1989. Le bâtiment 11, destiné aux magasins de conservation, a été évidé et équipé d'une structure en béton de huit niveaux fondée sur pieux forés; le bâtiment 12 a également été vidé et reconstruit autour d'un puits de lumière qui éclaire le hall d'accueil. Les travaux du bâtiment 13, le seul dont la structure originale sera maintenue, ont été retardés par des problèmes de stabilité. Le percement de la trémie centrale a été différé pour renforcer les plateaux latéraux par une dalle de béton. D'autre part, le 21 novembre, deux poteaux porteurs en fonte se sont déplacés pendant le creusement d'une galerie technique en sous-sol, provoquant l'affaissement de deux travées du bâtiment. Des fouilles systématiques à la base des 30 poteaux de la structure ont révélé des fondations moins profondes que prévu et la maîtrise d'ouvrage a dû décider, au début de 1990, de reprendre l'ensemble des fondations du bâtiment sur micropieux. L'achèvement des travaux est toujours envisagé, néanmoins, pour le dernier trimestre de 1991. La faisabilité d'une bibliothèque-médiathèque sur les 1 800 m^2 toujours disponibles, extension cohérente avec le programme du Centre des archives du monde du travail, a été examinée dans une étude de programmation confiée à l'Acet.

Les travaux de construction, d'agrandissement ou d'aménagement des bâtiments départementaux d'archives ont fait l'objet de la participation financière de la direction des Archives de France à hauteur de 30 millions F contre 26,5 millions F en 1988. Les délégations en autorisations de programme se sont réparties ainsi dans les régions: Aquitaine, 3 000 000 F; Auvergne, 2 867 000 F; Bourgogne, 110 000 F; Bretagne, 4 140 000 F; Centre, 1 200 000 F; Corse, 1 517 822 F; Limousin, 2 000 000 F; Midi-Pyrénées, 4 854 000 F; Basse-Normandie, 3 000 000 F; Haute-Normandie, 6 034 000 F.

29 départements, contre 17 en 1988, situés dans 20 régions, ainsi que les deux territoires d'outre-mer, ont poursuivi ou achevé des travaux ou des études préalables pour leurs bâtiments d'archives: Ariège, Aveyron, Calvados,

Cantal, Haute-Corse, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Paris, Seine-et-Marne, Vosges, Essonne, Martinique, Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

En dix ans, 50 bâtiments d'archives départementales ont été construits, agrandis ou totalement réaménagés : doter chaque département d'un bâtiment d'archives équipé de locaux adaptés pour la conservation des documents, d'ateliers techniques conçus pour la restauration et la préservation de ces derniers, et de vastes espaces réservés au public, tel est l'objectif, qui est ainsi devenu une réalité dans près de la moitié des départements.

En 1989, le rayonnage installé dans les départements a augmenté de 29,5 kilomètres linéaires, passant de 2059 kilomètres à 2088 kilomètres. En moyenne, un département dispose de 20280 mètres linéaires, contre 18882 mètres linéaires en 1987 et 19995 mètres linéaires en 1988. Si seize services sont arrivés à saturation, avec moins de 1 000 mètres linéaires libres, dix d'entre eux ont un projet de construction. Trente-quatre services ont entre 1000 et 4000 mètres linéaires de rayonnage disponible et vingt-quatre entre 4000 et 9000 mètres linéaires, tandis que quinze dépassent même ce chiffre. À l'effort d'investissement des collectivités territoriales s'ajoute ici celui des services – et on doit leur en donner acte – qui ont accentué les éliminations de papiers périmés et sans intérêt pour l'histoire (28 kilomètres linéaires de dossiers éliminés en 1989 contre moins de 22 en 1988). Afin de maîtriser le flux des versements administratifs, les Archives départementales ont aussi développé la mise en place de dépôts de préarchivage dans les locaux des services administratifs : on en compte 88 fin 1989, contre 59 en 1988.

Dans les Archives communales, le rayonnage installé atteint près de 371 kilomètres linéaires, soit une progression de 22% par rapport à 1988. L'équipement moyen est de 390 mètres linéaires pour les villes de moins de 20000 habitants, de 1050 mètres pour les villes de 20000 à 80000 habitants et de 3619 mètres linéaires pour les villes plus importantes. Près du tiers de ces services ont des magasins de conservation saturés.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

La direction des Archives de France assure, conformément à la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, le contrôle de l'État sur les archives publiques à l'exception de celles qui relèvent des Affaires étrangères et de la Défense. La section des Missions des Archives nationales assure l'essentiel du contrôle des archives des administrations centrales de l'État et, par décret n° 88-849 du 28 juillet 1988, les directeurs des Archives départementales ont été confirmés, en qualité d'agents de l'État, dans leur charge du contrôle des archives publiques de toute provenance existant dans les limites du département.

Sur les archives des administrations centrales et des établissements publics nationaux, le contrôle exercé par la section des Missions des Archives nationales a, en particulier, porté sur les ministères de la Culture (direction des Musées de France), de l'Éducation (Enseignements supérieurs et Recherche), de l'Industrie (mise en place d'un réseau de correspondants), de l'Intérieur, des Postes et télécommunications et de l'Espace. Le contrôle a été accompagné de l'élaboration de tableaux de gestion des documents produits par les directions des ministères, fixant notamment leurs délais d'utilité administrative: documents du commerce intérieur et d'importation à l'Industrie, dossiers de candidats non reçus au concours d'entrée à l'École nationale d'administration, enquêtes sur les établissements d'enseignement secondaire. Il s'est également attaché à définir une politique spécifique de gestion des archives courantes et intermédiaires au sein des ministères, particulièrement par l'élaboration d'applications informatiques. La mission des Archives nationales auprès de l'Équipement a, à la suite de l'emménagement dans les locaux de l'Arche de la Défense, été associée à la mise au point de projets informatiques appliqués aux archives de cette administration. Les Archives nationales ont également participé aux projets informatiques développés à l'Industrie et aux Anciens combattants.

Grâce à une enquête sur les 39 établissements publics nationaux (sur un total de 215), avec lesquels l'administration des Archives n'était pas en relation, des contacts ont été pris avec l'Agence nationale de valorisation de la recherche, le Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, l'École française d'Extrême-Orient et les offices d'intervention agricole. Les archives écrites de Radio-France, la Bibliothèque publique d'information, l'École normale supérieure de création industrielle, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ont bénéficié du contrôle et de l'aide des Archives nationales, qui ont poursuivi le classement des archives de l'École française de Rome. Pour maîtriser la collecte des documents produits par les établissement publics, ceux-ci ont été incités à organiser leur archivage courant

et intermédiaire ; les fonds de l'Association pour la formation professionnelle des adultes ont fait l'objet d'un tableau de gestion et des études comparatives ont porté sur l'échantillonnage des dossiers du registre du commerce et sur celui des boursiers étrangers.

626 services administratifs ont été contrôlés par les Archives départementales. Les directeurs ont effectué 78 missions de contrôle des archives des établissement publics, soit 12,5 % des services par eux contrôlés. Il s'est agi essentiellement des établissements hospitaliers, mais aussi d'antennes locales d'établissements nationaux comme les Offices nationaux des céréales et des forêts ou l'Agence nationale pour l'emploi. Les autres contrôles effectués par les directeurs des Archives départementales ont porté sur 89 services régionaux (14,2 %), secteur en croissance par rapport aux années antérieures grâce surtout au contrôle des chambres régionales des comptes et des directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; 43 services départementaux (6,9 %), essentiellement les directions départementales de l'action sociale, et 375 services extérieurs de l'État (59,9 %), essentiellement justice, services fiscaux et préfectures. Signe d'une répartition inégale de cette action sur l'ensemble du pays, la moitié des contrôles a été effectuée dans un quart seulement des départements, alors qu'onze autres services n'ont eu aucune activité dans ce domaine.

Les missions légales des directeurs des Archives départementales quant au contrôle des archives des communes ont donné lieu à 1 408 inspections. Dans 40 % des départements, ces contrôles n'ont pas atteint 2 % du total des communes et seuls 14 directeurs sont parvenus à inspecter dans l'année 10 % au moins du total des communes du département. Sur 97 départements concernés par la loi du 21 décembre 1970, qui prescrit le dépôt aux Archives départementales des documents centenaires des communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de départements n'ayant pas exécuté cette mission dans l'année s'est réduit, passant de 27 en 1988 à 16 en 1989. Toutefois, le total des fonds communaux déposés dans l'année a diminué : 475 contre 492 en 1988. Avec 17 842 dépôts au total, la loi est exécutée par 47,81 % des 37 313 communes concernées. Le chiffre de cinq dépôts dans l'année est dépassé dans 25 départements, les cinq premiers étant ceux des Vosges (36 dépôts), de la Haute-Saône (28), de la Mayenne (23), du Gers (19) et de l'Ariège (18). Cette action à long terme a permis d'atteindre 90 % au moins des dépôts dans 14 départements. Mais pour 11 départements, le total des archives communales prises en dépôt ne dépasse pas encore 10 % des communes concernées par la loi.

Les Archives nationales ont reçu 12 kilomètres linéaires d'archives publiques sur support papier contre 10 en 1988. Dans le même temps, elles procédaient à la destruction de 12 kilomètres et demi de papiers périmés sans intérêt documentaire, dont les 5/6 ont été éliminés par la section des Missions grâce à des tris avant même intégration des versements aux Archives nationales. Cette politique systématique cherche à réserver les magasins de conservation des centres des Archives nationales aux documents devant être gardés indéfiniment.

Au centre parisien, sont entrés à la section moderne les fonds de l'Agence d'architecture du premier palais du Trocadéro, de la Délégation française à la commission des réparations et les minutes des procès-verbaux des séances du

Sénat de 1987 et 1988. La section contemporaine a reçu, de la présidence de la République, les archives des présidents Giscard d'Estaing et Mitterrand. Parmi les autres fonds, on note les dossiers de fonctionnaires de l'administration préfectorale ayant cessé d'être en activité de 1921 à 1946, les procès-verbaux du conseil de la faculté des sciences de Paris, les fichiers de la cour de justice de la Seine, le fond du 5e Plan de régionalisation (1961-1970) et des dossiers sur l'épuration en 1945 provenant du ministère de l'Agriculture. La section contemporaine a également reçu, des Archives départementales d'Indre-et-Loire, un fonds du ministère de l'Information qui était resté à Tours depuis 1940.

La section des Missions a procédé à des collectes auprès d'organismes dissous (Haute autorité de l'audiovisuel, mission pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française et de la déclaration des Droits de l'homme, mission relative à l'organisation des administrations centrales), d'établissements publics (Opéra et conservatoire de Paris, centre national de la cinématographie, caisse nationale des monuments historiques et des sites) et a reçu des versements du conseil d'État, du commissariat général au Plan, du Médiateur et de directions des ministères de l'Agriculture, de la Culture, de l'Intérieur (service central de l'identité judiciaire, inspection générale de la police nationale), des P.T.T et de la Recherche. Cette collecte a abouti au versement de 2,8 kilomètres linéaires d'archives. En même temps, la section des Missions a transféré 549 versements (6,5 kilomètres linéaires) au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, dont un tiers de versements postérieurs à 1980.

L'accroissement total du centre de Fontainebleau est de 8,9 kilomètres linéaires. Ce centre a, d'autre part, poursuivi le traitement des fichiers informatisés versés par les administrations centrales.

Le total des archives publiques entrées dans les collections départementales a continué à diminuer légèrement en 1989 : 50 104 mètres linéaires, contre 52 795 en 1988 et 53 083 en 1987, grâce à la réduction de certains versements massifs (impôts, juridictions) : l'amélioration de la maîtrise des entrées par les directeurs des Archives départementales tendrait ainsi à réduire le poids des versements entièrement éliminables, désormais plus largement absorbés par les dépôts de préarchivage dont on a noté l'augmentation. L'amélioration qualitative des versements se remarque notamment par la forte augmentation des versements des archives des cabinets préfectoraux. Dix ans après la parution de la loi de 1979, qui a donné aux minutes notariales le statut d'archives publiques de plein droit, ces versements connaissent une progression spectaculaire totalisant 5 kilomètres linéaires dans 78 départements. Les établissements publics ne forment que 2% des versements des Archives départementales. On note toutefois une reprise relative des versements de fonds hospitaliers et une meilleure représentation de ceux des antennes d'établissements publics nationaux. Mais c'est sans doute à la parution des circulaires de tri et d'élimination que l'on doit certains accroissements, ainsi pour le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et pour les offices nationaux des forêts et des céréales.

Dans l'ensemble des versements reçus par les Archives départementales, les archives régionales prennent une part en progression importante, grâce à de

nombreux services régionaux de police judiciaire et surtout aux recensements remis par l'Institut national de la statistique et des études économiques en application d'une circulaire créant un échantillon géographique permanent. La direction des Archives de France a ainsi voulu constituer une base utile et exploitable pour la recherche locale, tout en évitant de conserver la totalité des documents originaux sur support papier alors que le centre des Archives contemporaines avait reçu les fichiers informatiques correspondants.

Les Archives départementales ont également assuré leur rôle de centre de collecte et de diffusion de la documentation administrative. Dans 54 départements, le service des Archives reçoit le dépôt administratif. Les imprimés, toutes catégories confondues, forment au total 2,1 kilomètres d'accroissement en 1989.

En forte augmentation, le volume des documents éliminés par les Archives départementales (27,3 kilomètres linéaires) est de l'ordre de la moitié des accroissements de l'année. Seuls 10 services n'ont pratiqué aucune élimination, mais 16 ont dépassé un total de 500 mètres linéaires de mise au pilon. Grâce à l'élaboration de l'échantillon géographique permanent, l'Institut national de la statistique et des études économiques est pour beaucoup dans la croissance des éliminations, mais l'augmentation est également spectaculaire dans les versements de la réglementation préfectorale (6000 m.l. contre 4500 m.l. en 1988). Les documents antérieurs à 1940, qui ont été détruits en plus grand nombre que les années précédentes après classement, sont également le signe d'une activité de tri scientifique.

Avec un total de 13711 mètres linéaires de versements, les Archives communales ont reçu en moyenne 44 mètres linéaires d'archives publiques ; les villes comprenant de 20 à 80000 habitants, obtenant une moyenne de 36 mètres linéaires contre 29 en 1988, semblent particulièrement actives en comparaison de la taille des administrations municipales. Dans les plus grandes villes, Marseille a reçu 533 mètres linéaires de documents administratifs contemporains, soit autant que la moyenne des départements, mais d'autres services d'archives n'enregistrent aucun versement. Effectuer des missions régulières dans les services versants est, pour tout archiviste, une pratique indispensable à la maîtrise des entrées de documents. L'habitude en est désormais prise dans la moitié des grandes villes, mais ne concerne encore qu'un tiers des services d'archives de moindre importance.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

La constitution du patrimoine archivistique de la France impose à l'administration des Archives un contrôle et une politique de collecte des fonds privés aussi suivis que délicats. La section des Archives personnelles et familiales des Archives nationales procède régulièrement à des acquisitions, au bénéfice des Archives nationales comme des Archives des collectivités. De même, en 1989, les Archives du Finistère ont obtenu, pour six autres départements, la remise d'un fonds d'archives familiales.

Les archives de l'Institut Charles de Gaulle, celles de Pablo Picasso et d'un certain nombre d'entreprises privées ont été contrôlées par différents services des Archives nationales. Parmi les archives privées déposées ou

achetées par le centre parisien, on cite les archives Daladier (dépôt), celles de l'abbé Grégoire (dépôt de l'Académie des sciences d'outre-mer), des familles d'Estampes, Valencay, Geoffrin, celles de l'architecte Jeanneau, les fonds du *Petit Parisien* et du *Parisien libéré*, de l'Agence France-Presse, de l'imprimerie Victor Michel, de la Fédération nationale du sport scolaire et universitaire, et de nombreux plans d'architectes intégrés dans les fonds du service des plans, dont les fonds Lurçat, Perret et Destailleur.

Les 378 mètres linéaires d'accroissement reçus en 1989 par le Centre des archives du monde du travail de Roubaix, avant même son installation dans l'ancienne usine Motte-Bossut, sont essentiellement d'origine privée: Coopérateurs d'Escaut-Sambre, de Flandres-Artois, constructions mécaniques Crépelle, Le Blan et Le Blan-Filanchy, Société des couleurs zinciques de Bauchain, archives personnelles de deux syndicalistes chez Phildar et Gro-Fraismarchi.

Contrairement au bilan de 1988, les directeurs des Archives départementales paraissent, en 1989, avoir développé de réelles actions de contrôle des archives privées pour un total d'au moins 136 opérations. Signe d'une unité profonde avec l'action des Archives nationales de la part des départements, le secteur des archives du monde du travail, avec 59 opérations, représente 43% de ces interventions. Portant sur les archives des firmes industrielles, commerciales et artisanales, ces actions ont également atteint les archives syndicales (ainsi, en Ile-de-France, les Archives du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis sont exemplaires d'une coopération que l'on retrouve également en province), le monde associatif (aide sociale aux migrants en Seine-Saint-Denis, éducation populaire dans le Loiret), ainsi que les archives d'architectes. Missions traditionnelles des directeurs des Archives départementales, le contrôle des archives personnelles et familiales et celui des archives cultuelles ont, en 1989, été l'occasion de contacts et d'interventions plus marquées que les années antérieures. Des innovations dans le rôle des Archives départementales quant aux richesses documentaires privées sont à relever. Comme le font les services spécialisés des Archives nationales, les directeurs des Archives départementales donnent, aux organismes propriétaires de fonds importants, des conseils sur la conservation des documents, développent des coopérations avec des réseaux associatifs spécialisés, ou prospectent systématiquement des secteurs choisis sur un thème retenu (en Seine-Maritime recherche sur les fabriques d'indienne, en Val-de-Marne prospection auprès des associations sportives).

Il faut espérer que ce développement des contacts avec les propriétaires d'archives privées favorise à terme l'enrichissement du patrimoine écrit des départements, car le total des entrées de fonds privés dans les Archives départementales, par don, dation, dépôt ou achat, ne forme en 1989 que 3,4 kilomètres linéaires, dont 1,8 kilomètre linéaire dans 9 départements. 37% des entrées se rapportent aux archives du monde du travail. On note les archives des chantiers de l'Esterel dans les Alpes-Maritimes, de la Société métallurgique de Normandie dans le Calvados, des pêcheries La Verrière dans le Morbihan et de la filature Marin-Astrue dans le Bas-Rhin. Onze chartriers ont enrichi le patrimoine d'ancien régime des départements, qui ont également reçu des fonds de grande importance pour l'histoire politique contemporaine: fonds Bernard Reymond (Hautes-Alpes), école des cadres d'Uriage (Isère),

François Guillaume (Meurthe-et-Moselle) et Montalembert (Seine-Maritime). Le nombre de fonds d'archives d'associations est en augmentation et, quant aux archives d'architecture, on peut citer la dation des archives Proy (Haute-Loire) ainsi que le don des fonds Granger-Veyron (Ardèche) et Audureau (Cher).

Depuis plusieurs années, les services d'archives des villes fournissent à la mémoire écrite du pays des apports de qualité par les entrées de fonds privés qu'elles enregistrent. Ne représentant pourtant que 8% du total des accroissements, ces archives privées entrées en 1989 dans le patrimoine archivistique communal comprennent, dans les grandes villes, en majorité des fonds d'entreprises et d'architectes, mais aussi, et ce, même dans les services des villes moins importantes, des fonds de familles, d'érudits et d'élus locaux.

3. MICROFILM.

L'ensemble des collections de microfilms conservées dans les Archives nationales et les Archives départementales s'élève à 7 388 kilomètres linéaires. On ne connaît pas dans le détail la production de microfilms des Archives communales.

Tous ateliers confondus, les Archives nationales ont produit 171 kilomètres de microfilms et les Archives départementales 92 kilomètres linéaires. Les collections des Archives nationales atteignent en fin d'année près de 4 000 kilomètres (3 992 kilomètres linéaires) – dont 2 500 conservés au dépôt central des microfilms et 888 au centre parisien – et celles des départements près de 3 400 kilomètres (3 396).

26 kilomètres linéaires supplémentaires de microfilms de lecture ont été mis à la disposition du public du Caran par le service photographique des Archives nationales, qui a également produit 21 kilomètres linéaires de microfilms de sécurité (essentiellement prises de vue de 212 articles de la section ancienne, de 269 articles de la section moderne et de répertoires d'études du minutier central). Les ateliers des Centres des archives contemporaines et des archives d'outre-mer ont effectué respectivement 9 et 7 kilomètres linéaires de microfilms de sécurité.

La longueur des microfilms exécutés au dépôt central des microfilms d'Espeyran, par prise de vue ou par duplication, est de 72,6 kilomètres linéaires, avec désormais davantage de copies de lecture (42 kilomètres linéaires) que d'inter-négatifs; 55% de l'activité du dépôt est consacrée aux besoins des Archives nationales. La première collection de ce dépôt (microfilms de base) s'élève à 1 881 kilomètres linéaires. Pour les Archives départementales, le dépôt central des microfilms des Archives nationales a achevé la duplication des microfilms de l'état civil de la Haute-Saône et des Vosges, réalisés par la Société généalogique de l'Utah, et a reçu, de 12 départements, 20 kilomètres de microfilms pendant qu'il effectuait 7,6 kilomètres linéaires de copies de sécurité.

Les travaux de prises de vue de microfilms dans les ateliers des Archives départementales semblent avoir légèrement régressé en 1989: les travaux photographiques pour les expositions ont largement dépassé le niveau courant et, pour beaucoup de services départementaux, la protection des documents

par le microfilm et leur diffusion par la photographie reposent encore sur un seul et même équipement et souvent sur un unique agent. Aussi huit départements seulement ont-ils dépassé la norme de référence de trois kilomètres linéaires de prises de vue et les duplications, qui avaient fortement augmenté en 1988, sont en diminution. Fait nouveau, dix départements se sont consacrés en 1989 au microfilmage systématique des collections de périodiques anciens, souvent en collaboration avec les bibliothèques municipales. Le secteur prioritaire pour les ateliers des Archives départementales demeure toutefois celui de l'état civil : 364 communes ont été traitées dans 31 départements. Les opérations de la Société généalogique de l'Utah ont, quant à eux, effectué des prises de vue dans 12 autres départements, portant sur environ 900 communes.

4. RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES DOCUMENTS.

La protection des documents n'est plus, comme elle l'est restée longtemps, une préoccupation réservée aux seuls techniciens. Des signes tangibles montrent que la conservation matérielle des documents, axée autour de l'intervention indispensable de restaurateurs qualifiés, a fait son chemin dans la conscience de tous ceux qui ont en charge la conservation du patrimoine archivistique : ainsi 60 % des Archives des villes, contre 38 % l'an dernier, ont fait restaurer des documents ou, plus modestement, leur ont assuré une meilleure protection en les reconditionnant ; de même, le nombre de documents des Archives départementales qui ont été restaurés a augmenté de 67 %.

L'atelier de haut niveau du centre parisien des Archives nationales a restauré 16 114 feuilles de papier, 124 parchemins et 362 plans, tout en participant à la formation des techniciens de la restauration et à des études techniques de pointe sur le séchage par micro-ondes et les colorants pour les pâtes à papier. Au Centre des archives d'outre-mer, 4 590 pièces papier, 21 plans et 71 affiches ont été traités.

C'est surtout un large recours aux ateliers privés reconnus par le Centre national de la recherche scientifique pour leur rigoureux respect des normes techniques que s'explique le changement spectaculaire constaté à l'égard de la restauration des documents départementaux et communaux. 22 000 pièces des Archives départementales (contre 8 428 en 1988) ont été confiées à l'extérieur : les municipalités et les assemblées départementales sont plus nombreuses à avoir reconnu la nécessité et le coût de l'entretien du patrimoine graphique. Les ateliers de restauration des Archives départementales ont également participé à cet effort en augmentant de 35 % leurs activités. Mais dans une forte minorité de départements (42 cas), aucune restauration n'est encore intervenue.

Quant aux activités traditionnelles de reliure, elles ont été poursuivies suivant les mêmes procédures aux Archives nationales, dans les Archives départementales et les Archives communales.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. TRIS, CLASSEMENTS ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

Diriger l'entrée des sources écrites de la mémoire du pays dans les services d'archives est le préliminaire indispensable au travail méthodique de mise en ordre matérielle et intellectuelle des documents. Ceci répond, pour les conservateurs d'archives, à la mission que la loi leur a confiée : celle non seulement de conserver, mais de trier, de classer, d'inventorier et de mettre à la disposition de tous le patrimoine archivistique. Car en organisant, il y a dix ans, l'accès du citoyen aux documents administratifs contemporains et celui du chercheur aux archives de l'histoire immédiate, le législateur a chargé l'administration des Archives de traiter les versements administratifs dès leur production.

À l'échelon national, les tris ont permis la destruction d'un total de 45 kilomètres linéaires de documents n'ayant plus de valeur administrative et ne présentant pas d'intérêt pour la recherche. Ce total, supérieur de 38 % à celui des éliminations faites en 1988, représente l'équivalent de 61 % du volume des accroissements de 1989. Les Archives nationales ont procédé à la destruction de 12,5 kilomètres linéaires de papiers, soit davantage que les accroissements, grâce à des tris, préalables à l'entrée des Archives, des versements des administrations.

Dans les départements, les destructions ont porté sur un total de 27 kilomètres linéaires (60 % du total national des éliminations), équivalant à 54 % des entrées. Enfin les Archives des villes, en éliminant plus de 5 kilomètres linéaires de papiers, contre moins de 3 en 1988, ont fortement accru leur participation à cet indispensable travail de gestion de l'espace des magasins de conservation. La mise en place par la direction des Archives de France, dans le courant de 1989, d'une étude sur le tri des documents municipaux contemporains devrait procurer rapidement aux archivistes communaux les cadres réglementaires dont ils ont besoin pour développer cet effort.

Près de 80 inventaires de fonds d'archives ont été élaborés par les Archives nationales, dont deux guides généraux et dix instruments de recherche préparés pour publication. Grâce aux travaux menés dans les Archives départementales, 36 instruments de recherche étaient sous presse à la fin de 1989 et les inventaires dactylographiés mis à la disposition du public formaient une moyenne de 450 pages par département, grâce à 1 532 classements en cours ou achevés. Les Archives communales ont œuvré à près de 600 classements,

produit plus de 40 inventaires dactylographiés et poursuivi l'inventaire d'environ 80 séries documentaires.

2. PUBLICATIONS.

Cinquante volumes imprimés, représentant 10 850 pages, se sont ajoutés à la collection des publications de la direction des Archives de France et des services d'archives placés sous son contrôle : 17 volumes scientifiques et administratifs des Archives nationales, soit 3 419 pages, 25 instruments de recherche des Archives départementales, soit 5 362 pages (contre 19 volumes et 3 859 pages en 1988) et 8 instruments de recherche des Archives communales, soit 2 068 pages (contre 1 547 pages en 1988). L'exceptionnelle floraison des publications d'action culturelle des villes et des départements pour le bicentenaire de la Révolution française n'est naturellement pas incluse dans ces statistiques.

En 1989, les Archives nationales ont publié neuf inventaires de fonds d'histoire moderne et contemporaine, du XVII[e] siècle à 1988, quatre ouvrages destinés au grand public et quatre publications administratives de la direction des Archives de France, dont un manuel relatif à l'organisation des archives d'entreprises et le vocabulaire normalisé pour l'indexation des archives contemporaines des collectivités territoriales. Les instruments de recherche que les départements ont édité représentent, en pages imprimées, une augmentation de 40% par rapport à 1988, non compris huit ouvrages de recherche fondamentale sur les sources de l'histoire de la Révolution. Aux instruments de recherche publiés par les villes s'ajoutent en 1989 pour la première fois des manuels d'initiation du public à la lecture et à la compréhension des textes anciens.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Direction des Archives de France.

Rapport sur l'activité de la direction des Archives de France en 1988, par Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1989, 32 p., in-8°.

Préservation, conservation et conditionnement des archives avec les moyens d'aujourd'hui. Actes du XXIX[e] congrès national des archivistes français (Moulins, 15 octobre 1987). Paris, Archives nationales, 1989, 80 p., in-8°.

Vocabulaire normalisé pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines. Thesaurus W (2[e] édition). Paris, Archives nationales, 1989, 252 p., in-4°.

Les archives des entreprises. Conseils pratiques d'organisation. Deuxième édition, par Isabelle Guérin-Brot. Paris, Archives nationales, 1989, 88 p., in-8°.

Archives nationales.

Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances, 1677-1689. Naissance d'une administration. Sous-série G[7]. Inventaire analytique. Tome I. Province de Bretagne, gouvernement de la Rochelle, généralités de Poitiers, Tours, Limoges, Aiençon, Caen et Rouen, par Anette Smedley-Weill. Paris, Archives nationales, 1989, 376 p., in-8°.

Nouveaux hommages rendus à la Chambre de France. Chambre des comptes de Paris. Série P. XVII^e-XVIII^e siècles. Tome II. Bailliages de Melun, Meaux et Provins, Nemours, Montargis, Orléans, Blois et Vendôme, Touraine, Berry, Bourbonnais, Sens, Picardie, Vermandois et Ponthieu. Hommages divers de Normandie, Champagne, Poitou, Guyenne et Languedoc, par Jean-Pierre Babelon. Paris, Archives nationales, 1989, 420 p., in-8°.

Versailles. Dessins d'architecture de la direction générale des Bâtiments du Roi. Tome II. La ville, les environs. Catalogue, par Danielle Gallet-Guerne, avec la collaboration de Christian Baulez. Paris, Archives nationales, 1989, 728 p., in-8° relié, illustrations.

L'administration parisienne à la veille de la Révolution. Délibérations du Bureau de la Ville de Paris. 1784-1790. Inventaire des minutes H^2 1954^2 à 1961, par Michèle Bimbenet-Privat. Paris, Archives nationales, 1989, 144 p., in-8°, illustrations.

Doléances des peuples coloniaux à l'Assemblée nationale constituante. 1789-1790. Choix de textes, par Monique Pouliquen. Paris, Archives nationales, 1989, 168 p., in-8°, illustrations.

Commission de la liberté individuelle (1802-1814). Inventaire des articles O^2 1430 à 1436 et CC 60 à 63, par Jeannine Charon-Bordas. Paris, Archives nationales, 1989, 68 p., in-8°.

Maison de l'Empereur. Domaine étranger. Italie, Belgique, Hollande. Inventaire des articles O^2 940 à 1122, par Nicole Gotteri. Paris, Archives nationales, 1989, 100 p., in-8°.

Archives du président Henri Queuille. Inventaire, par Hervé Bastien. Paris, Archives nationales, 1989, 56 p., in-8°, illustrations.

Archives des établissements publics nationaux. État des versements effectués aux Archives nationales. 1971-1988. Tutelle du Premier ministre et des ministères des Affaires sociales, de l'Agriculture, de la Coopération, de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Industrie, des Rapatriés, de la Recherche, de la Santé, des Transports et du Travail, par Bruno Galland. Paris, Archives nationales, 1989, 94 p., in-4°.

La naissance de la souveraineté nationale (catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France). Paris, Archives nationales, 1989, 256 p., 16 x 23,5 cm, illustrations.

Henri IV et la reconstruction du royaume (catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France et du musée national du château de Pau). Paris, Archives nationales et Réunion des musées nationaux, 432 p., 16 x 23,5 cm, illustrations.

La France de 1789 d'après les cahiers de doléances (exposition présentée sur affiches). Paris, Archives nationales, 1989, 25 panneaux, 80 x 120 cm.

1839. La photographie révélée (catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France). Paris, Archives nationales et Centre national de la photographie, 1989, 68 p., 28 x 26 cm, illustrations.

Alphabet républicain (réédition d'un document du musée de l'Histoire de France). Paris, Archives nationales et Réunion des musées nationaux, 1989, 56 p., 10,5 x 15 cm, illustrations.

Archives départementales.

Ariège : *Guide des Archives de l'Ariège,* par Claudine Pailhès. Foix, 1989, in-8°, 622 p., illustrations.

Drôme : *La Drôme sous la Révolution. Situation administrative des communes (1790-an VIII),* par André Brochier, Christophe Journé et Bruno Poinas. Valence, 1989, 622 p., et 9 planches in-f° h.t.

Gironde : *Archives civiles. Série C (numéros 4250 à 4439). Inventaire du fonds de la Chambre du commerce de Guienne,* par Jean-Auguste Brutails. Bordeaux, 1893, in-4°, XLVIII-272 p. (reprographie 1989).

Répertoire numérique de la sous-série 2 C. Contrôle des actes. 1693-1791, par Jean Gerby. Bordeaux, 1989, in-4°, 260 p., carte.

Répertoire numérique de la série V. Cultes. (1800-1940), par Éliane Bourges-Rouhaut. Bordeaux, 1989, in-4°, 108 p.

Isère : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 13 B. Fonds des cours communes de Grenoble et de Vienne,* par Évelyne Camara et Sophie Malavieille. Grenoble, 1989, in-4°, VIII-204 p.

Jura : *Répertoire numérique des registres paroissiaux et des registres d'état civil. Tome I. Communes de Abbaye à Jousserots,* par Henri Hours et Christian Rochet. Montmorot, 1989, in-4°, 110 p.

Loire : *Guide du lecteur aux Archives départementales,* par Agnès Delaveau, Nadine Saura et Éliane Viallard. Saint-Étienne, 1989, 27 x 27 cm, 76 p., illustrations.

Loire (Haute-) : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 39 J. Notes sur les mines du bassin de Langeac,* par Yves Soulingeas. Le Puy, 1989, in-8°, 32 p.

Lot-et-Garonne : *Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales (1800-1940),* par Paul Sicouly. Agen, 1989, in-4°, XXXII-154 p.

Mayenne : *Répertoires numériques détaillés des fonds 2 J à 14 J (documents entrés par voie extraordinaire),* par Henri Boullier de Branche et Joël Surcouf. Laval, 1989, in-4°, 228 p., illustrations.

Nièvre : *Répertoire numérique de la sous-série 1 Q. Domaines nationaux,* par Marie-Claude Guyot. Nevers, 1989, in-4°, 128 p., illustrations.

Orne : *Répertoire numérique de la sous-série 70 B. Documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789,* par Jean-Claude Martin. Alençon, 1988, in-4°, 88 p., illustrations.

Répertoire numérique de la série L. Administration révolutionnaire (1790-an VIII). Tome IV. Fonds judiciaires, par le chanoine Pierre Flament, complété et partiellement refondu par Jean-Claude Martin. Alençon, 1989, in-4°, 144 p., illustrations.

Répertoire numérique de la série L. Administration révolutionnaire (1790-an VIII). Tome V. Table alphabétique, par le chanoine Pierre Flament complété et refondu par Jean-Claude Martin. Alençon, 1989, in-4°, 120 p.

Répertoire numérique de la sous-série 1 Q. Domaines nationaux, par Jean-Claude Martin. Alençon, 1989, in-4°, 400 p., illustrations.

Pyrénées-Atlantiques : *Répertoire numérique de la série Z. Fonds des sous-préfectures (1800-1940),* par René Mieybégué. Pau, 1989, in-4°, 88 p.

Rhin (Haut-) : *Catalogue des cartes et plans de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales du Haut-Rhin (série L).* Colmar, 1989, in-8°, 126 p.

Répertoire numérique des sous-séries 2 Q, Domaines (1789-1961) et 3 Q, Enregistrement, par Dominique Dreyer, 1989, in-4°, 112 p.

Sarthe : *Série L. Administration révolutionnaire (1790-1800). Répertoire numérique (L 1831-2254) et index (L 686-2254),* par Nicole Billy et Florence Mirouse, suivis d'un *Guide des recherches sur la Révolution en Sarthe,* par Nicole Billy. Le Mans, 1989, in-8°, 188 p., illustrations.

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise : *Les Archives de l'Ile-de-France. Guide des recherches,* sous la direction de Geneviève Gille et Georges Weill. Paris, 1989, in-8°, 384 p., relié, illustrations.

Yvelines : *Sous-série 3 E. Répertoire numérique. Minutes et répertoires des notaires versés aux Archives des Yvelines. 1979-1987. 3 E 10001 à 13710,* par Martine Fournier. Versailles, 1989, in-4°, X-168 p.

Tarn-et-Garonne : *Septfonds. Répertoire numérique des archives* [communales] *(1588-1904),* par Marie-Anne Brun. Montauban, 1989, in-4°, XII-76 p.

Var : *Répertoire numérique de la série R. Affaires militaires. 1800-1940,* par Pascale Bugat et Paulette Lenoir. Draguignan, 1989, in-4°, 96 p., illustrations.

Val-de-Marne : *Guide des sources de la Révolution dans le Val-de-Marne. Fascicule 2,* par Geneviève Cot *(sources extérieures aux Archives départementales et supplément au fascicule 1).* Créteil, 1989, in-4°, 446 p., illustrations.

Archives communales.

Kaysersberg : *Inventaire des délibérations du Conseil de ville. 1750-1790,* par Francis Lichtlé. Kaysersberg, 1989, in-4°, 108 p.

Mulhouse : *Petit guide des archives de Mulhouse,* par Jean-Luc Eichenlaub, Mulhouse, 1989, in-4°, 18 p.

Les familles du vieux Mulhouse. Reconstitution à partir des registres des paroisses. Paroisse française (1668-1798). Mulhouse, 1989, in-4°, IV-570 p.

Nantes : *Œuvres lyriques du Grand-Théâtre de Nantes. Inventaire du versement 1155 W,* par Christine Nougaret. Nantes, 1989, 68 p.

Inventaire des affiches. Sous-série 6 Fi. Tome III. 6 Fi 2001 à 3000, par Nelly Lemeur et Christine Nougaret. Nantes, 1989, 250 p.

Strasbourg : *Inventaire analytique des archives de la famille de Mullenheim,* par Bernhard Metz. Strasbourg, 1988, in-4°, XXII-238 p., illustrations.

Inventaire de la série IV. Deuxième partie. IV 69 à IV 127 et index général, par Bernhard Metz, Jean-Yves Mariotte et Eugène Raeuber. Strasbourg, 1989, in-4°, VI-318 p.

Toulon : *La décennie révolutionnaire à Toulon. Inventaire des délibérations du Conseil municipal.* Toulon, 1989, in-4°, 466 p.

3. INFORMATIQUE.

Le rôle d'administrateur du système d'information de la direction des Archives de France est dévolu à Mme de Foucauld, sous-directeur des services administratifs. L'élaboration du schéma directeur de l'informatique de la direction les Archives de France, confiée en 1988 à la société Sema-Group, a conduit à définir les grands domaines : constitution ainsi que conservation des fonds, instruments de recherche, mise à disposition des chercheurs, mise en valeur des archives, gestion des ressources et pilotage. Le rapport de synthèse remis le 19 juillet par la société d'étude retenait particulièrement des études générales (organismes versants et identification des fonds) une reprise de *Priam* (constitution des fonds, gestion des dépôts, communication aux services versants), une étude de compatibilité territoriale et une étude de structure des Archives de France. À la fin de l'année, la validation du schéma directeur n'était pas encore prononcée.

L'étude d'informatisation du courrier de la direction des Archives de France, remise par la société Cesia en janvier 1989, a permis de mettre en place les câblages nécessaires.

Le projet *Lynx* constitue le lien télématique entre les services de la direction des Archives de France et des Archives nationales, notamment les Missions, et les Archives départementales, auxquelles il permet de dialoguer par une messagerie professionnelle et d'accéder aux bases du service technique de la direction des Archives de France et des Archives nationales implantées sur des ordinateurs centraux du ministère.

Que ce soit pour les communications au public du Caran, pour la gestion des versements des ministères par les Missions des Archives nationales au Centre des archives contemporaines, ou pour la réalisation d'inventaires, les Archives nationales emploient quotidiennement l'outil informatique.

Un an après son expérimentation, la gestion informatique des communications, implantée sur Questar, système CTDS (Hexarchiv), a bénéficié d'une montée en puissance du matériel, résorbant pour une bonne part pannes et lenteurs à partir de l'été, et les procédures d'accès des utilisateurs ont été simplifiées. La mise en œuvre du service Minitel du Caran a été préparée par la transcription des données aux normes Videotex, que la Société Anjou-Télématique a entreprise, et par la mise en réseau d'une troisième grappe de terminaux. L'avenant n° 2 du marché en cours d'exécution, avec cette société, améliorera les transactions sur le courrier et l'édition des statistiques.

Afin de gérer les versements administratifs et de maîtriser l'espace des magasins disponibles, la section des Missions et le Centre des archives contemporaines des Archives nationales ont poursuivi ensemble le développement de systèmes d'information. L'étude pour la révision de l'application *Priam* a été confiée à la société Dataid. Après l'application *Aramis*, opérationnelle depuis 1988, qui rationnalise les transferts des fonds d'archives des ministères vers le Centre des archives contemporaines, la section des

Missions a développé une application portant sur les fichiers de personnel versés par les administrations centrales, ou application *Paris*, tandis que l'application *Constance* du Centre des archives contemporaines traite, depuis 1987, les fichiers informatiques remis par les administrations.

Les applications d'informatique documentaire développées par les Archives nationales sont passées de 22 à 28, et de 11 à 16 pour le seul centre parisien. La mise en accès direct par les lecteurs du Caran des grandes bases des Archives nationales a obtenu un succès certain, que démontre l'augmentation des statistiques de connections. Cet accès public sera rendu plus facile par la mise au point d'un système d'orientation et d'information générale (projet *Origan*), dont l'étude a été prise en charge par le département de l'organisation et des systèmes d'information du ministère.

Il n'y a plus que 11 départements dépourvus d'équipement bureautique ou informatique. On dénombre, dans les services départementaux, 111 machines à mémoire et 36 micro-ordinateurs utilisés pour le traitement de texte, plus 61 micro-ordinateurs utilisés également au traitement informatique.

Les bases informatiques des Archives départementales, qui étaient au nombre de 152 en 1988, pour le plus grand nombre sous logiciels Texto et Dbase, se sont accrues de 38 bases créées en 1989. 48 départements ont dépassé le stade du traitement de texte seul. Dans trois département (Mayenne, Seine-Maritime et Tarn), la publication assistée par ordinateur (P.A.O.) a apporté, en 1989, un appui décisif à la réalisation des instruments de recherche.

Dès 1989, année de parution du *Vocabulaire normalisé de la série W,* on remarque l'essor des applications consacrées à la gestion des versements administratifs postérieurs à 1940 : avec 23 bases, elles représentent le groupe le plus nombreux ; elles sont également les applications où la distinction habituelle entre gestion et documentation tend à s'estomper.

Parmi les autres applications, le secteur documentation (62 cas) tend à dépasser le secteur gestion (53) ; 27 applications documentaires portent sur des fonds modernes ou contemporains, dont 11 pour les archives notariales, ce qui donne à ces documents une place conforme à leur importance dans les versements ; 24 autres sur les archives imprimées, la documentation administrative et la bibliographie, tandis que les documents figurés et audio-visuels font l'objet de 11 applications. Le plus grand nombre des applications de gestion (22) s'applique aux communications des documents aux lecteurs. La mise à jour du récolement des collections et la gestion de l'espace des magasins sont réalisées dans six départements, parfois en commun avec la gestion des communications et avec celle des versements.

L'année 1989 est également celle de l'entrée en fonction de systèmes lourds : progiciel *Gaia* aux Archives départementales de Seine-et-Marne, projet *Ardent* mené en commun par trois autres départements.

L'informatique « lourde » est également en sensible progression dans les services d'archives des grandes villes, tandis que la micro-informatique se répand très rapidement dans les villes moyennes (23 services) : autonomie dans le développement d'applications et conséquences favorables de l'aide des services informatiques des mairies ont ainsi concouru à l'essor de l'informatisation des archives des villes.

4. ACCUEIL DU PUBLIC.

Les salles de lecture des services d'archives relevant de la direction des Archives de France ou placés sous son contrôle ont reçu 191320 lecteurs (soit 8% de plus qu'en 1988): 10419 aux Archives nationales, 121329 dans les Archives départementales et 59572 dans les Archives communales. Ces lecteurs ont consulté plus de 3200000 liasses ou registres (soit: 7,45% de plus qu'en 1988): 185358 aux Archives nationales, 447892 dans les Archives communales et 2570162 dans les Archives départementales, qui assurent 80% du total des communications et reçoivent 63% du public. Les Archives communales ont reçu 30% de lecteurs de plus de 1988 à 1989.

La mise en place, en 1988, de la grande salle de lecture du Caran permet, pour l'année 1989, de disposer d'une vision rigoureusement exacte sur un exercice entier de la fréquentation des Archives nationales par les chercheurs. Ces statistiques dégagent une nette augmentation du chiffre des documents consultés aux Archives nationales: 132668 en 1989, dont 128621 au Caran, contre 113271 en 1988 (soit: + 17,12%). Les chercheurs étrangers forment 17,8% du total des lecteurs du centre parisien; 22,5% du public se déclare sous la catégorie généalogie. D'après les thèmes de recherche, la période XIX^{e}-XX^{e} siècles est presque majoritaire (48,7%), devant l'Ancien régime (33,1%) et la Révolution (14,7%). La section des Missions a par ailleurs reçu 348 chercheurs (+ 10%). Hors de Paris, le Centre des archives d'outre-mer a accueilli 1424 lecteurs (soit 23,6% de plus qu'en 1988), dont 336 étrangers et au total 30% de généalogistes, auxquels un total de 27141 articles ont été communiqués. Le Centre des archives contemporaines a reçu 86 chercheurs et assuré 2079 communications sur place et 9918 communications à l'extérieur: il s'agit ici, pour l'essentiel, de communications administratives.

Au centre parisien, le public a consulté 1215 microfilms envoyés par les Archives départementales. En sens inverse, 191 microfilms des Archives nationales ont été prêtés pour consultation dans les Archives départementales.

Dans les départements, l'année 1989 a vu le nombre de lecteurs augmenter de 2,04%. Signe d'une demande de consultation de mieux en mieux adaptée à la recherche, le nombre de séances augmentait de 27,23% (646757 au total) tandis que le nombre de liasses ou d'articles communiqués (2570162) progressait de 7,57%. La moyenne se situe autour de 29000 communications par département et par an. Huit départements ont reçu plus de 2000 lecteurs, et huit également, moins de 500. Mais ils sont 58 à avoir reçu de 1000 à 2000 lecteurs.

Liée à la sauvegarde des documents ainsi qu'à l'amélioration des facilités offertes au public, la communication des microfilms dupliqués des collections d'un département pour un chercheur d'un autre département s'est généralisée: dans les salles de lecture, leur consultation a augmenté de 49%.

58 recherches de niveau universitaire ont été poursuivies en moyenne dans chaque département. Dans 17 cas, leur nombre est supérieur à 100: arrivent en tête les Archives du Calvados (262) et d'Ille-et-Vilaine (321).

Le taux de progression des lecteurs des Archives communales (+ 30%) n'est qu'en partie dû à l'amélioration des statistiques: la réelle croissance de l'année 1989 est un signe révélateur de l'ampleur que prennent les recherches

historiques à l'échelon de la ville. Significative à cet égard est la part importante des recherches se rapportant au bicentenaire de la Révolution.

Fondée par la loi de 1979, la procédure de dérogation aux délais de libre communicabilité des documents d'archives publiques a donné lieu en 1989 à 352 demandes d'autorisation traitées par le service technique de la direction des Archives de France. Elles étaient présentées par 290 chercheurs, et portaient sur des documents des Archives départementales, des Archives communales (12 cas) et de l'Assistance publique (5 cas).

5. ACTION CULTURELLE.

Outre la brochure annuelle parue en janvier 1989, la Délégation aux célébrations nationales a réalisé le catalogue de l'exposition : *La Justice de la Révolution ou les révolutions de la Justice* présentée à la Conciergerie et qui a reçu 100000 visiteurs. Elle a participé aux expositions *Henri IV, La photographie révélée, Barbey d'Aurevilly* et *François Villon* en plus de très nombreuses manifestations célébrant le bicentenaire de la Révolution.

La commémoration du bicentenaire de la Révolution française a occasionné, pour le musée et le service éducatif des Archives nationales, un gros afflux de visiteurs : 40265 contre 27595 en 1988 (+ 45,91 %) pour les trois expositions *La photographie révélée* (hôtel de Soubise), *La naissance de la souveraineté nationale* et *Henri IV* (hôtel de Rohan). Les Archives nationales ont par ailleurs participé à 97 expositions en y présentant 1350 documents. Les expositions où les Archives nationales ont prêté le plus de documents ont été organisées par l'Assemblée nationale, le Conservatoire national des arts et métiers, les Archives des Yvelines, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, la Sorbonne, les ministères de la Justice et des Affaires étrangères et la Cour des comptes.

Le service éducatif a été profondément rénové tant dans son personnel que dans ses méthodes pédagogiques. Il a accueilli 8785 élèves en 1989 sur les deux exercices scolaires 1988-1989 et 1989-1990. Le Musée, quant à lui, a été fréquenté par 13755 élèves. Le concours de l'Historien de demain a été ouvert pour la première fois aux élèves du primaire. Le thème en était « La Révolution dans votre département ou votre commune ».

Occasion sans précédent d'une confrontation du plus large public avec le passé de la Nation, la célébration du bicentenaire de la Révolution française et de la déclaration des Droits de l'homme a constitué pour les Archives départementales et les Archives communales un enjeu et une charge de travail assumés avec autant d'enthousiasme de que dévouement par l'ensemble des agents, aussi bien pour la conception des expositions dont ils ont été chargés que pour l'aide qu'ils ont apportée aux initiatives d'autres organismes en mettant à leur disposition les documents originaux des événements révolutionnaires.

Les directeurs de 70 services d'archives départementales ont eu en charge la coordination administrative des projets du bicentenaire dans leur département. La Révolution et le bicentenaire de la création des départements ont donné lieu à 155 expositions des Archives départementales (sur un total de 245) et à 122 publications d'action culturelle (sur 168) ; 479 expositions sur le bicentenaire ont été par ailleurs organisées avec l'aide des Archives départe-

mentales (sur 705 au total). Sur 157 expositions des Archives communales, 87 traitaient de la Révolution, comme sans doute une grande majorité des 298 manifestations auxquelles les villes ont participé.

Pour les célébrations de 1789, les conservateurs d'archives ont bénéficié, pour la première fois, de moyens comparables à ceux que l'on consacre d'habitude aux expositions d'objets d'art. Comme en 1988, les Archives départementales ont continué en 1989 à être sollicitées pour de grandes manifestations nationales. Elles ont aussi illustré la France de 1789 à l'étranger, par exemple avec l'exposition *Aspects de la Révolution dans la Nièvre,* présentée à Cortone à M. François Mitterrand, président de la République française.

L'amélioration des moyens offerts par l'Éducation nationale aux services éducatifs des Archives départementales a été davantage en proportion avec l'investissement des conseils généraux en faveur de ces actions pédagogiques. Toutefois, une forte minorité de départements (39) est en dessous de la moyenne de 4 heures de décharge de service pour les professeurs qui les animent. D'autre part, l'augmentation des décharges horaires ne paraît pas toujours avoir été reconduite après l'effort du bicentenaire. L'impact des services éducatifs des Archives départementales et des 14 services d'archives communales qui en sont désormais dotés, grâce à la création, pour le bicentenaire, du service éducatif des Archives communales de Nantes, se révèle par les stages de formation des formateurs organisés dans plus de 30 départements ou par le suivi des plans d'action éducatifs (P.A.E.), associés à des concours départementaux. En Ardèche, l'exposition itinérante : *Dix ans de Révolution*, a été présentée à 10000 élèves dans 36 localités ; dans l'Indre, 1800 enfants de 19 communes ont vu une exposition sur les voies de communication. Le service éducatif des Archives départementales du Nord a organisé 68 prêts d'exposition. Grâce à l'archivobus du service éducatif des Archives départementales de l'Orne, 126 classes et 3050 élèves de ce département ont vu 6 expositions itinérantes. En 1989, une antenne du service éducatif de Maine-et-Loire a été créée, ce qui porte à 6 le nombre de départements dotés de cette structure décentralisée d'action pédagogique. 4 autres services éducatifs des départements disposent d'un archivobus.

Plusieurs directeurs des Archives départementales siègent, en tant que personnalités extérieures, dans les conseils d'administration d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Treize membres du corps de conservation des Archives départementales assurent en faculté des cours d'histoire ou de droit. Les directeurs des Archives départementales sont, par ailleurs, nombreux à avoir reçu des conseils généraux des missions spécifiques de développement culturel : gestion de musées départementaux, rédaction de revues départementales d'action culturelle, organisation de colloques. Donner à tous les publics les moyens d'accéder par eux-mêmes au patrimoine documentaire des collectivités est une tâche que les Archives départementales et communales assument très largement en utilisant les relais associatifs spécialisés : universités du Temps libre, réseaux des « nouveaux publics » : handicapés, maisons de retraite en milieu rural, associations féminines. Cette action ne se limite pas à l'organisation de cours de paléographie, comme certains voudraient encore le laisser entendre. Le partenariat avec les réseaux associatifs les plus divers permet aux Archives départementales et aux Archives communales d'atteindre de nouveaux publics.

ACTION INTERNATIONALE

1. LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Président du Conseil international des Archives depuis août 1988 (XI[e] congrès tenu à Paris en août 1988). M. Jean Favier a présidé la réunion du bureau (Vienne, Autriche, 16-17 mars) et la réunion du comité exécutif (Rome, 27-30 septembre). Il a également participé à la XXVI[e] conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) sur le thème «Archives nationales et fédérales. Systèmes, problèmes et perspectives» (Madrid, 2-5 octobre). Accompagné de deux conservateurs français, dont le président de l'Association des archivistes français, il a assisté à la conférence européenne des archives «Divergence et convergence: les Archives en Europe et en Amérique du Nord» (Ann-Arbor, U.S.A., 9-13 mars) ainsi qu'au 55[e] conseil et conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques «Les bibliothèques et l'information dans l'économie: hier, aujourd'hui et demain» (Paris, 16-26 août).

La mission des affaires européennes, mise en place au sein du ministère de la Culture en 1988, a développé son activité. La direction des Archives de France a participé à un groupe de travail chargé de déterminer les grandes lignes d'une position commune sur la circulation des biens culturels.

2. STAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL D'ARCHIVES ET RELATIONS BILATÉRALES.

Le stage international d'archives a accueilli, du 10 avril au 18 juin, 23 archivistes étrangers, dont 11 bénéficiant d'une bourse du gouvernement français. Quinze nations y étaient représentées en plus des 13 élèves de l'École nationale des chartes ayant opté pour les Archives.

Les relations bilatérales ont consisté en 15 missions d'étude, d'enseignement ou de conseil à l'étranger effectuées par des archivistes français à la demande de l'Unesco, du Conseil international des Archives ou du ministère de la Coopération. Vingt archivistes étrangers ont effectué des stages ou des visites en France. Cinq conventions ou protocoles d'accord signés en 1989 comportent des clauses relatives aux archives. Il convient de signaler particulièrement les liens fructueux tissés en 1989 avec le Japon à la suite de la visite de M. Favier en juin et de celle, à l'automne, de M. Kadama, directeur général des Archives du Japon et de Mme Ogawa, chef de service aux Archives nationales du Japon, ainsi qu'avec la Tunisie où M. Favier a participé avec deux collaborateurs, en février, à un séminaire sur l'organisation des archives centrales qui a été suivi de l'envoi de deux autres conservateurs en mission puis de visites et de stages d'étudiants de l'Institut supérieur de documentation aux Archives nationales et dans deux services d'Archives départementales.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS.

Budget 7
Personnel 8
Bâtiments 10

LES FONDS D'ARCHIVES.

Archives publiques 13
Archives privées 16
Microfilm 18
Restauration et préservation des documents 19

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

Tris, classements et instruments de recherche 20
Publications 21
Informatique 25
Accueil du public 27
Action culturelle 28

ACTION INTERNATIONALE

Relations internationales 30
Stage technique international d'archives et relations bilatérales . 30

IMPRIMERIE NATIONALE
0 026005 T 65

ISBN 2-86000-193-X

20 F